

PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME  
DCPPAT - BPP

---

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

---

**Ouverture d'une enquête publique unique préalable à une déclaration d'utilité publique portant sur l'institution des différents périmètres de protection et l'autorisation de prélèvement d'eau dans le milieu naturel pour le captage de "La Source Azarias Selle" sur le territoire de la commune de Bolbec et d'une enquête parcellaire.**

---

**Caux Seine Agglo**

---

Il est procédé du mercredi 14 avril 2021 à 9 heures au mardi 4 mai 2021 inclus à 17 heures, soit pour une durée de 21 jours consécutifs, à une enquête publique unique préalable à une déclaration d'utilité publique portant sur l'institution des différents périmètres de protection et de l'autorisation de prélèvement d'eau dans le milieu naturel pour le captage de "La Source Azarias Selle" sur le territoire de la commune de Bolbec et d'une enquête parcellaire.

Cette enquête se déroule sur le territoire de Bolbec.

Cette enquête porte sur :

-la demande d'exploiter le-dit ouvrage au titre de l'article L. 214-3 du Code de l'Environnement.  
-la déclaration d'utilité publique sur l'instauration des périmètres de protection du-dit captage au regard de l'article L.1321-2 du code de la santé publique.

-la demande d'autorisation d'utilisation de l'eau à destination de la consommation humaine au titre de l'article L. 1321-7 du Code de la Santé publique.

-une enquête parcellaire en vue de déterminer les parcelles situées à l'intérieur des périmètres de protection.

L'autorité compétente pour prendre les décisions relatives à la déclaration d'utilité publique est le préfet du département de la Seine Maritime.

Les pièces du dossier d'enquête ainsi que le registre sont déposés à la mairie de Bolbec pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels de son ouverture au public.

Le dossier est consultable :

- en version papier, à la mairie de Bolbec et Gruchet le Valasse,  
aux jours et heures d'ouverture de leurs bureaux au public,  
- sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime ([www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr)),  
-sur un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture de la Seine-Maritime – Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau des procédures publiques, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et après avoir demandé au préalable un rendez-vous à l'adresse mail suivante : [pref-enquetepublique@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-enquetepublique@seine-maritime.gouv.fr) en précisant en objet "demande de rendez-vous pour dossier du captage de "La Source Azarias Selle" sur le territoire de la commune de Bolbec et d'une enquête parcellaire.ou en téléphonant au 02 32 76 51 74.

Monsieur Jean-Marc VIRON, chargé d'affaires BTP retraité, est désigné comme commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur assure trois permanences afin de recevoir les observations du public à la mairie de Bolbec, aux jours et heures suivants :

- sur place à la mairie de Bolbec, aux dates et heures suivantes :

Mercredi 14/04/2021 de 10h à 12h  
Samedi 24/04/2021 de 10h à 12h  
Mardi 04/05/2021 de 15h à 17h

- par téléphone, selon la forme du dépôt d'observations orales à la mairie de Bolbec au 02.32.84.51.37 aux jours et horaires suivants :

Mercredi 14/04/2021 de 9h à 10h  
Samedi 24/04/2021 de 9h à 10h  
Mardi 04/05/2021 de 14h à 15h

En raison de l'épidémie de covid-19, Le commissaire enquêteur se réserve le droit de ne recevoir qu'une seule personne à la fois afin de déposer les observations. Cette enquête publique se fera dans le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation physique définies au niveau national. Dans ce contexte, les mairies gèrent par tout moyen qu'elles jugent approprié, le flux du public - du gel hydroalcoolique est tenu à la disposition du public à l'entrée du lieu de consultation du dossier ou à l'entrée de la permanence du commissaire enquêteur - le port du masque est obligatoire -

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête.

Toute correspondance peut en outre être adressée :

-par écrit à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie de Bolbec.

-par voie électronique, à l'adresse : [pref-enquetepublique@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-enquetepublique@seine-maritime.gouv.fr) à l'attention du commissaire enquêteur.

Ces observations et propositions sont tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais à la mairie de Bolbec.

Toutes informations relatives au dossier peuvent être obtenues auprès de :Mme MOUCHERON - au 02 32 84 40 40.

Des informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site de la préfecture ([www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr)).

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur dans les mairies précitées, à la préfecture (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau des procédures publiques) et sur le site internet précité de la préfecture.

Le présent avis sera affiché sur le territoire des communes précitées.